Hydro One Networks Inc.
7th Floor, South Tower
483 Bay Street
Toronto, Ontario M5G 2P5
www.HydroOne.com

Tel: (416) 345-4479
Fax: (416) 345-5866
Erin.Henderson@HydroOne.com

Erin Henderson
Senior Regulatory Coordinator – Regulatory Research and Administration
Regulatory Affairs

BY COURIER

November 20, 2013

Ms. Kirsten Walli
Secretary
Ontario Energy Board
Suite 2700, 2300 Yonge Street
P.O. Box 2319
Toronto, ON.
M4P 1E4

Dear Ms. Walli:

EB-2013-0246 – Hydro One Networks' Section 92 – Niagara Region Wind Generation Connection Project – Affidavit of Service

As directed by the Board in the October 25, 2013 Letter of Direction, I am now attaching for filing an executed copy of the Affidavit of Service dated November 20, 2013. The Affidavit addresses the published French notice of the Board's Notice of Application.

Sincerely,

Erin Henderson

Attach.

CANADA PROVINCE OF ONTARIO CITY OF TORONTO TO WIT:	**IN THE MATTER OF** the *Ontario Energy Board Act, 1998*; **AND IN THE MATTER OF** an Application by Hydro One Networks Inc. for an Order or Orders granting leave to upgrade transmission line

AFFIDAVIT OF ERIN HENDERSON

I, Erin Henderson, of the City of Toronto, **MAKE OATH AND SAY AS FOLLOWS:**

1. I am employed as a Senior Regulatory Coordinator in the Regulatory Affairs Division of Hydro One Networks Inc.

2. In accordance with paragraph 1) of the Board's EB-2013-0246 Letter of Direction dated October 25, 2013, the French version of the Notice of Application was published in Le Regional on Wednesday November 6, 2013. The forms of the Notice as published are attached to this Affidavit as Exhibit "A".

3. In accordance with paragraph 1(a) the bold and bracketed words were removed.

4. In accordance with paragraph 1(b) the actual date, "**16 novembre 2013**", which was the date determined by adding 10 calendar days to the date of publication of the newspaper in which the Notice appeared, was inserted.

SWORN before me at the City of Toronto this 20th day of November 2013 }

Commissioner of Oaths

Erin Henderson

This is Exhibit "A" to the Affidavit of Erin Henderson sworn before me this 20th day of November, 2013.

Commissioner of Oaths

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Hydro One Networks Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'effectuer des travaux d'amélioration sur une ligne de transport d'énergie à haute tension.

Hydro One Networks Inc. (Hydro One) a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) l'autorisation d'effectuer des travaux d'amélioration sur une ligne de transport d'énergie de 115 kilovolts et d'environ 25 kilomètres, actuellement inutilisée, ainsi que de la raccorder à un poste de transformation existant grâce à la construction d'un raccordement de 100 mètres. Cette ligne permettrait de raccorder un parc éolien ainsi que sa ligne de transport d'énergie au réseau électrique provincial. Hydro One possède les droits fonciers de la ligne de transport d'énergie existante concernée par les travaux d'amélioration proposés.

La requête adressée par Hydro One à la CEO concerne uniquement l'amélioration et le raccordement de la ligne de transport d'énergie existante. La requête ne concerne ni le parc éolien, ni la ligne de transport d'énergie associée à celui-ci.

Un plan du tracé de la ligne de transport d'énergie est imprimé ci-dessous.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Elle tiendra une audience publique afin d'étudier la requête de Hydro One.

Au cours de cette audience, la CEO prendra en compte les preuves et arguments apportés par Hydro One, ainsi que par les personnes physiques, les municipalités et toute autre entité dont les intérêts sont mis en jeu.

L'audience de la CEO prendra en compte des éléments spécifiques déterminés par la loi. La *Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* spécifie les éléments que la CEO doit prendre en compte avant de prendre sa décision. Si vous souhaitez participer à l'audience de la CEO, il est important que vous compreniez quels sont ces éléments.

Conformément à la *Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario,* la CEO prendra en compte les trois éléments suivants :

- Les intérêts des consommateurs en ce qui concerne les prix ainsi que la fiabilité et la qualité du service d'électricité;
- La promotion de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables conformément aux politiques du gouvernement de l'Ontario;
- La forme de l'entente proposée aux propriétaires fonciers affectés par le tracé ou l'emplacement de la ligne de transport d'énergie. Cependant, aucune entente requise auprès des propriétaires fonciers n'a été identifiée dans le cadre de cette requête.

En plus de l'audience de la CEO, d'autres processus sont requis avant de pouvoir construire une ligne de transport d'énergie. Par exemple, la plupart des lignes de transport d'énergie doivent être soumises au Processus d'autorisation des projets d'énergie renouvelable du ministère de l'Environnement. L'examen de la Commission concernera uniquement les trois facteurs précisés ci-dessus et ne concernera aucun autre facteur d'ordre environnemental, sanitaire ou esthétique.

INFORMEZ-VOUS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de la requête de Hydro One. Vous pouvez :

- consulter la requête de Hydro One sur le site Web de la CEO (voir la section « Apprenez-en plus » ci-dessous);
- vous inscrire à titre d'observateur et recevoir ainsi les documents de la CEO relatifs à l'audience.

DONNEZ VOTRE AVIS

Dans le cas où vous seriez affectés par la proposition concernant cette ligne de transport d'énergie, vous souhaitez peut-être participer activement à l'audience. Vous pouvez :

- envoyer à la CEO une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience;
- demander l'autorisation à la CEO d'agir en tant que participant actif (intervenant) dans l'audience. Les intervenants peuvent fournir des preuves, défendre leur position et soumettre des questions pertinentes auxquelles Hydro One devra répondre (interrogatoires). Pour obtenir le statut d'intervenant, une partie doit être affectée par la ligne de transport d'énergie de façon directement liée aux éléments qui seront pris en compte par la CEO. Si vous souhaitez agir à titre d'intervenant, la CEO doit recevoir votre demande avant le **16 novembre 2013.**

APPRENEZ-EN PLUS

Pour consulter les documents relatifs à cette audience, rendez vous sur le site Web de la CEO www.ontarioenergyboard.ca/, puis cliquez sur « Consommateurs » et saisissez le numéro de dossier **EB-2013-0246** dans la zone de recherche sous « Trouver une requête ». Vous pouvez également communiquer par téléphone avec Rudra Mukherji au 1-888-632-6273, poste 608 ou Edik Zwarenstein au 1-888-632-6273, poste 749 pour toute question.

Audiences orales et audiences écrites

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences écrites et les audiences orales. La Commission prévoit d'avoir recours à audience écrite pour cette affaire, à moins d'une raison valable attestant de la nécessité d'une audience orale. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous devez fournir pour cela vos arguments par écrit à la CEO avant le **16 novembre 2013.**

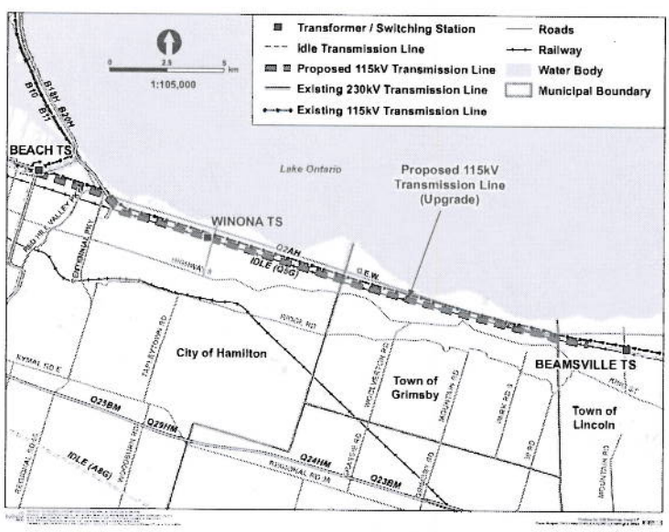

Protection des renseignements personnels

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre apparaîtront dans le dossier public et sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

La requête a été déposée conformément à l'article 92 de la *Loi de 1998* sur *la Commission de l'énergie de l'Ontario,* L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319, 27e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de : Secrétaire de la Commission
Dépôts : https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/
Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Téléc. : 416-440-7656

Ontario

Ontario Energy Board | Commission de l'énergie de l'Ontario